

**WINTER IS COMING**  
*don't stop training*

**DU 30 NOVEMBRE AU 21 DÉCEMBRE**  
**1 BONUS AU CHOIX**  
POUR TOUT ABONNEMENT ANNUEL\*

Reebok  
Bon d'achat  
valeur 120€

OU

JBL  
Enceinte portable FLIP4  
valeur 139€  
limitée à 250 unités

OU

STOP&GO  
Interruption d'abonnement  
jusqu'à 30 jours

\*voir modalités

## 1. LES CONDITIONS DE L'OFFRE

- Offre valable uniquement sur un 1er abonnement ou un réabonnement annuel CMG SPORTS CLUB.
- Un bonus au choix, parmi : un bon d'achat Reebok d'une valeur de 120€, ou une enceinte JBL Flip 4 d'une valeur de 139€ ou le bonus Stop & Go (ni échangeable, ni cumulable, ni remboursable sous quelque forme que ce soit). Hors tarif internet par prélèvement, Étudiant, IMAGINE R ou tout autre tarif remisé.
- La demande de bonus ne pourra se faire qu'à partir du site [www.pasdexcuse.fr](http://www.pasdexcuse.fr)
- Tout dossier incomplet, frauduleux ou ne respectant pas les conditions de l'offre sera considéré comme non conforme et sera définitivement rejeté.

## 2. POUR EN PROFITER, C'EST TRÈS SIMPLE

**1. ACHETEZ un abonnement annuel CMG SPORTS CLUB** en club, sur le site [www.cmgsportsclub.com](http://www.cmgsportsclub.com) ou dans votre CE/AS/COS **jusqu'au 21/12/2017 inclus**. Dans le cadre d'un abonnement pris auprès de votre CE/AS/COS, le coupon devra être activé en club avant le **21/12/2017 inclus**.

**2. CONNECTEZ-VOUS sur la page [www.pasdexcuse.fr](http://www.pasdexcuse.fr)**

**3. COMPLÉTEZ le formulaire d'inscription en ligne avant le 15/01/2018 inclus** (sans oublier vos coordonnées bancaires IBAN/BIC d'une banque domiciliée en France Métropolitaine figurant sur votre RIB, et votre email servant au suivi de votre demande), l'inscription est obligatoire.

## 3. VOTRE BONUS

Pour tout renseignement supplémentaire ou réclamation sur cette opération, contactez votre club CMG Sports Club ou le Service Adhérent à l'adresse mail suivante :

[clubserviceadherent@cmgsportsclub.com](mailto:clubserviceadherent@cmgsportsclub.com)

À noter qu'aucune réclamation ne sera traitée après le 28/02/2018.